



Orange France
Direction Relation Financière client
contentieux.contact@orange.com



2560160992000001 01300



SCP BR ASSOCIES BES LAURA
Mandataire Judiciaire
24 RUE LIEUTENANT GOINET
97300 CAYENNE

Bordeaux, le 16/01/26

Objet : DECLARATION DE CREANCES
Article L622-24 du Code de Commerce

Référence dossier : PCEF 391861903_001_RJ
Société : ATLAS VOYAGES
Redressement judiciaire du 01/12/2025

Maître,

En votre qualité de Mandataire judiciaire, nommé à cette fonction par jugement du 01/12/2025, nous vous prions de trouver ci-joint la déclaration de créance, effectuée par Orange.

Le montant total de notre créance s'élève à 107,86 euros TTC.

Dans le cadre de cette affaire, toute correspondance devra mentionner la référence du dossier ci-dessus accompagné de l'état des créances fourni ci-joint et sera à adresser par mail à l'adresse suivante : contentieux.contact@orange.com

Le règlement est à effectuer par virement sur le compte (Référence dossier à rappeler sur l'ordre de virement) :

FR76 3000 4022 4900 0100 0011 584 BIC : BNPAFRPPXXX

Nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de notre considération distinguée.

Directeur de la relation financière client
Sylvain Sans



2560160992000001300103

DECLARATION DE CREANCES

(au titre de l'art. L622-24 du Code de Commerce)

Référence dossier : PCEF 391861903_001_RJ
Société : ATLAS VOYAGES
Redressement judiciaire du 01/12/2025

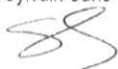
Orange déclare, à titre chirographaire, sa créance globale d'un montant total de 107,86 euros TTC.

A la date du jugement, cette créance se décompose comme suit :

N° de compte	N° de facture	Date facture	Montant TTC	Montant déclaréTTC (art. L622-24)
15778837	B004J175516	25/11/2025	64,18	29,35
15778837	B004J17525J4	26/12/2025	64,18	4,55
15802237	B004J341516	25/11/2025	45,00	12,00
15949837	30066000002	23/12/2025	141,64	58,32
701172113	304410338	06/01/2026	84,70	3,64
Total :			399,70	107,86

Certifié sincère et véritable, le 16/01/26

Directeur de la relation financière client
Sylvain Sans



Etat des créances

Référence dossier :

PCEF 391861903_001_RJ
Société : ATLAS VOYAGES
Redressement judiciaire du 01/12/2025

N° de compte	N° de facture	Date facture	Montant Total TTC	Montant déclaré TTC (art. L622-24)	Sommes exigibles TTC (art. L622-17)
15778837	B004J1755I6	25/11/2025	64,18	29,35	34,83
15778837	B004J17525J4	26/12/2025	64,18	4,55	59,63
15802237	B004J3415I6	25/11/2025	45,00	12,00	33,00
15802237	B004J34125J4	26/12/2025	45,00	0,00	45,00
15949837	30066000002	23/12/2025	141,64	58,32	83,32
15949837	B004J8046A2	12/01/2026	149,97	0,00	149,97
701172066	304408922	06/01/2026	63,90	0,00	63,90
701172113	304410338	06/01/2026	84,70	3,64	81,06
701172133	304403619	06/01/2026	74,80	0,00	74,80
Total :			733,37	107,86	625,51



256016099200000130203

Factures partagées
- Partage facture N° B004J175516

Eléments de la facture	Date début	Date fin	Nombre de jours	Montant HT en €
Abonnements	23/11/2025	22/12/2025	30	47,50
Consommations	28/10/2025	18/11/2025	22	16,68
TOTAL HT :				64,18
TVA : 0,00 à 20%.				0,00
TOTAL TTC :				64,18

	Période antérieure au jugement		Période postérieure au jugement		Montant total en €
	Nombre de jours	Montant dû HT en €	Nombre de jours	Montant dû HT en €	
Abonnements	8	12,67	22	12,00	47,50
Consommations	22	16,68	0	16,00	16,68
TOTAL HT :		29,35		34,83	64,18
TVA : 0,00 à 20%.		0,00		0,00	0,00
TOTAL TTC :		29,35		34,83	64,18

- Partage facture N° B004J341516

Eléments de la facture	Date début	Date fin	Nombre de jours	Montant HT en €
Abonnements	23/11/2025	22/12/2025	30	45,00
TOTAL HT :				45,00
TVA : 0,00 à 20%.				0,00
TOTAL TTC :				45,00

	Période antérieure au jugement		Période postérieure au jugement		Montant total en €
	Nombre de jours	Montant dû HT en €	Nombre de jours	Montant dû HT en €	
Abonnements	8	12,00	22	12,00	45,00
TOTAL HT :		12,00		33,00	45,00
TVA : 0,00 à 20%.		0,00		0,00	0,00
TOTAL TTC :		12,00		33,00	45,00

- Partage facture N° 304410338

Eléments de la facture	Date début	Date fin	Nombre de jours	Montant HT en €
Abonnements	01/01/2026	28/02/2026	59	77,30
Forfaits	01/11/2025	31/12/2025	61	7,40
TOTAL HT :				84,70
TVA : 0,00 à 20%.				0,00
TOTAL TTC :				84,70

	Période antérieure au jugement		Période postérieure au jugement		Montant total en €
	Nombre de jours	Montant dû HT en €	Nombre de jours	Montant dû HT en €	
Abonnements	0	0,00	59	0,00	77,30
Forfaits	30	3,64	31	3,00	7,40
TOTAL HT :		3,64		81,06	84,70
TVA : 0,00 à 20%.		0,00		0,00	0,00
TOTAL TTC :		3,64		81,06	84,70

- Partage facture N° 30066000002

Eléments de la facture	Date début	Date fin	Nombre de jours	Montant HT en €
Abonnements	08/12/2025	07/01/2026	31	50,00
Abonnements	02/12/2025	02/12/2025	1	25,00
Abonnements	04/12/2025	04/12/2025	1	8,32
Abonnements	10/11/2025	27/11/2025	18	58,32
TOTAL HT :				141,64
TVA : 0,00 à 20%.				0,00
TOTAL TTC :				141,64

	Période antérieure au jugement		Période postérieure au jugement		Montant total en €
	Nombre de jours	Montant dû HT en €	Nombre de jours	Montant dû HT en €	
Abonnements	0	0,00	31	0,00	50,00
Abonnements	0	0,00	1	0,00	25,00
Abonnements	0	0,00	1	0,00	8,32

Abonnements	18	58,32	0	58,00	58,32
TOTAL HT :		58,32		83,32	141,64
TVA : 0,00 à 20%.		0,00		0,00	0,00
TOTAL TTC :		58,32		83,32	141,64

- Partage facture N° B004J17525J4

Eléments de la facture	Date début	Date fin	Nombre de jours	Montant HT en €
Abonnements	23/12/2025	22/01/2026	31	47,50
Abonnements	25/11/2025	16/12/2025	22	16,68
TOTAL HT :				64,18
TVA : 0,00 à 20%.				0,00
TOTAL TTC :				64,18

	Période antérieure au jugement		Période postérieure au jugement		Montant total en €
	Nombre de jours	Montant dû HT en €	Nombre de jours	Montant dû HT en €	
Abonnements	0	0,00	31	0,00	47,50
Abonnements	6	4,55	16	4,00	16,68
TOTAL HT :		4,55		59,63	64,18
TVA : 0,00 à 20%.		0,00		0,00	0,00
TOTAL TTC :		4,55		59,63	64,18



256016099200000130303

**ACCEPTATION DE DELEGATION DE POUVOIRS
ET DE SIGNATURE**

De : M. Sylvain Sans,
Directeur de la relation financière client

Ci-après « le Délégué »

A : M. Marc Lesieur,
Directeur Global Support for Performance - France

Ci-après « le Déléguant »

MODALITES DE L'ACCEPTATION

En sa qualité de Directeur de la Relation Financière Client, de la société Orange (ci-après « Orange » ou « la Société »), le Délégué accepte la délégation qui lui a été consentie par acte du Déléguant en date du 21 Novembre 2023 et déclare disposer des pouvoirs, de l'autonomie et des compétences nécessaires pour veiller au respect de la réglementation applicable dans les domaines qui lui ont été délégués aux termes dudit acte.

Le Délégué déclare connaître les dispositions légales et réglementaires, ainsi que les règles administratives ou les usages applicables tant en France qu'à l'étranger, en vigueur dans les domaines qui lui ont été délégués, ainsi que les sanctions pénales applicables en cas de non-respect de ces règles.

Le Délégué déclare connaître les règles, normes, chartes applicables au Groupe et les procédures internes, telles que la Charte de déontologie, les politiques en matière de conformité du Groupe et notamment la politique anti-corruption d'Orange, ainsi que les documents y afférents.

Il s'engage à les respecter et à les porter à la connaissance du personnel placé sous sa responsabilité, et à déclarer tout conflit d'intérêts dans lequel il viendrait à se trouver.

Cette délégation de pouvoirs emporte transfert de responsabilités et, en conséquence, la responsabilité pénale personnelle du Délégué se trouvera engagée en cas d'infractions aux prescriptions dont il doit assurer le respect, que les infractions soient commises par lui-même ou par un membre du personnel placé sous sa responsabilité.

En outre, la responsabilité pénale éventuelle d'Orange n'exclut pas la mise en œuvre de sa responsabilité personnelle.

Il lui appartient de prendre toutes les mesures en conséquence et de s'assurer qu'elles sont effectivement respectées.

RECOURS AUX SUBDELEGATIONS

Par ailleurs, sauf stipulation contraire de sa délégation, le Délégué prend note de la possibilité de sous-déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs préposé(s) placé(s) sous sa direction et pourvu(s) de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission, et ce, dans le respect des conditions et modalités organisées par Orange dans le cadre de sa politique de délégation de pouvoirs.

Fait à Bordeaux

Le : 21 Novembre 2023

Signature du Délégué :

Sylvain Sans

